

DOSSIER RECU
LE :

DOSSIER N° 1

**FICHE D'INSCRIPTION
A LA VERIFICATION
DES EXIGENCES PREALABLES
AU BPJEPS**

- Demandeur d'emploi
 Salarié
 CDI
 CDD
 contrat aidé
 Autres (préciser) :
.....

SPECIALITE ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

**ETAT CIVIL
(à remplir en lettres capitales)**

NOM (de naissance) :

EPOUSE :

PRENOM :

SEXE : M F

DATE DE NAISSANCE : .. / .. /

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :
.....
.....

CODE POSTAL : | _ | _ | _ | _ |

VILLE :

Tél : .. / .. / .. / .. / .. Portable : .. / .. / .. / .. / .. e-mail:

PHOTOGRAPHIE
D'IDENTITE
A COLLER

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER N° 1:

(dossier d'inscription à la vérification des exigences préalables au BPJEPS)

- photographie d'identité à coller sur cette page
- 2 enveloppes timbrées à votre adresse
- les photocopies des diplômes admis en équivalence
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de mois de trois mois.

POUR INFORMATION

PIECES A PREVOIR POUR LE DOSSIER N°2:

(dossier d'inscription au test de sélection à retirer auprès de l'organisme de formation)

- Attestation de Formation aux Premiers Secours
- Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation
- Attestation de réussite à la Vérification des Exigences Préalables (VEP)

SPECIALITE : ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les personnes titulaires des qualifications suivantes satisfont aux exigences préalables, elles recevront une attestation de réussite aux exigences préalables délivrée par le Directeur Régional :

Je remplis l'une des conditions suivantes, je demande l'attestation de réussite aux exigences préalables:

diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le ministère des sports (à préciser)

.....

B.A.P.A.A.T.

Diplôme d'Etat ou Titre homologué de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport (à préciser)

.....

Je ne remplis pas l'une des conditions précédentes, je demande la vérification des exigences préalables :

Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent remplir la fiche d'inscription à la vérification des exigences préalables, elles devront passer les tests organisés par les organismes de formation :

- Les tests liés aux exigences préalables avant l'entrée en formation

1- Etre capable de courir, en tenant une distance minimum dans un temps donné.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les capacités physiques du candidat ;

Le test retenu est le suivant : Etre capable d'atteindre le palier 5 pour les femmes et le palier 7 pour les hommes au test « Luc Léger » ou présenter une attestation de réussite à ce test.

2- Etre capable de satisfaire à un test d'habileté motrice

Cette épreuve est mise en place par l'organisme de formation habilité. Pour connaître les modalités, vous pouvez prendre contact avec l'organisme de formation

Vous serez convoqué(e) par le centre de formation

**JOINDRE
OBLIGATOIREMENT
LA COPIE LISIBLE
DES DIPLOMES**